



Arc Atlantique  
201 Rue Robespierre  
33401 Talence Cedex  
05 57 12 35 65  
[arcatlantique@fep.asso.fr](mailto:arcatlantique@fep.asso.fr)  
Eveline Barral, Secrétaire régionale en remplacement  
[eve-line9.barral@wanadoo.fr](mailto:eve-line9.barral@wanadoo.fr)  
06 21 15 50 55

## Veille handicap août 2007

- Proposition de loi : Crédit d'impôts...
- Répartition rectificative des allocations pour les MDPH
- Bilan des PRIAC par la CNSA
- Notes de l'UNIOPSS à l'attention de Mme V. Letard du 17/07/2007
- Prise en charge du transport scolaire. HALDE
- Besoins en logements adaptés pour personnes handicapées mentales et psychiques. Les amis de l'atelier.
- 13<sup>èmes</sup> Pyramides de chaussures 29/09/07 Mettre les BASM hors-la-loi. Handicap International
- Pour votre reprise un peu de poésie !!!

### Crédit d'impôts pour l'emploi d'un salarié à domicile.

Proposition de loi portant sur un crédit d'impôts pour l'emploi d'un salarié à domicile, s'étendant aux personnes handicapées sans emploi et aux retraités ; le contribuable qui ne paye pas ou peu d'impôts bénéficierait d'un remboursement.

(Sources : CTNERHI, Flash information N°30 du 23/07/2007)

### La Caisse Nationale Solidarité Autonomie alloue 20 millions d'euros supplémentaires pour accélérer l'installation effective des Maisons Des Personnes Handicapées

De fait diminution de 20 millions d'euros pour le financement de la prestation de compensation du handicap (soit 513M au lieu de 533M) et 50 millions (comprenant cette dotation exceptionnelle de 20 millions ; Etait prévu initialement pour 2007, 30M) pour le fonctionnement des MDPH.

(Sources : ASH N° 2517 du 13/07/2007)

### « Nécessité d'une programmation des politiques d'accompagnement de la médicalisation et de la création de places, en matière de formations du personnel à recruter et d'aides à l'investissement. »

C'est le bilan tiré par le Conseil de la CNSA (du 03/07/2007) des Programmes Interdépartementaux d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie !

Dans le secteur handicap, demande très forte en matière de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et planification en faveur d'Instituts Médico-Educatifs.

Et aussi programmer plus de places en Foyers d'Accueil Médicalisés, du fait de l'augmentation des besoins des personnes handicapées vieillissantes.

Et, de plus programmation concertée, nécessaire avec les conseils généraux.

(Sources : [www.cnsa.fr/article345](http://www.cnsa.fr/article345))

(Je ne pense pas vous apprendre grand-chose à la FEP, en rappelant que les PRIAC sont « des instruments d'éclairage sur les besoins recensés par les préfets après consultation des conseils généraux et de priorisation des moyens financiers » (sic) E.B.

### Quelques unes des notes de l'UNIOPSS concernant les personnes en situation de handicap

Plans de compensation lacunaires, dossiers à remplir à la MDPH trop lourds, nombre de pièces excessives pour la constitution des dossiers, manque d'informations sur le nombre de personnes sans solution, inégalités de traitement sur le territoire, et absence de données sur les personnes accueillies en dehors de leur région, voire à l'étranger (faute de place).

L'UNIOPSS :

Soutien les MDPH qui conventionnent avec des professionnels et des structures pour proposer une évaluation des situations (et non pas seulement des personnes) et les initiatives d'antennes locales par secteur géographique (et non par type de handicap) de MDPH

Souhaite que les Commission des Droits et de l'Autonomie prennent des décisions adaptées au projet de la personne (de l'enfance à l'âge adulte), que soit pris en compte l'accompagnement du public des ESAT pour les personnes vieillissantes ou souffrant de difficultés psychologiques, avec des relais de SAMSAH ou de SAVS.

Propose que les règles de fongibilité entre les enveloppes dans le champ du handicap soient affichées, que les règles de programmation et de sélection des dossiers soient établies, que les PRIAC d'une année sur l'autre soient présentés.

Souligne la nécessaire coordination entre secteur médico-social et les milieux scolaires pour une meilleure intégration des enfants en milieu scolaire et **péri-scolaire** (négligé par la loi 2/2005-102)

Les délais de réaction des MDPH lors des ruptures de contrat (période d'essai et démission ou abandon de poste) créent de grosses difficultés pour les ESAT ; diffusion d'un tableau déclinant le montant de l'aide au poste en fonction du salaire direct et montant de l'AAI1 pour promouvoir la vie en milieu ordinaire. La subrogation pour arrêts maladies dans les ESAT pose encore problème.

Inciter les administrations et politiques à s'engager dans une politique de marchés réservés aux ESAT et EA. Dans les régions où les ESAT sont insuffisantes, en particulier, accorder aux entreprises adaptées les moyens pour continuer d'accompagner les personnes dont l'autonomie baisse.

Progrès sur l'accessibilité mais encore formation insuffisante pour les agents des transports publics. Absence de commissions locales dans certaines communes de plus de 5000 habitants.

Définir les obligations et valoriser les collaborations effectives entre les établissements sanitaires, les professionnels libéraux avec les structures médico-sociales.

Rétablir (et s'assurer du suivi par les CPAM) les remboursements des transports domicile-établissements, partie intégrante du projet de la personne; impact direct sur les accueils de jour.

(Sources : UNIOPSS-HA/IL-17/07/2007)

### Prise en charge des transports scolaires par le département du domicile des intéressés

« Les frais de déplacements des élèves handicapés fréquentant un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun du fait de la gravité de leur handicap doivent être pris en charge par le département du domicile des intéressés » La HALDE vient de rappeler cette disposition du code de l'éducation à un syndicat mixte des transports.

(Sources : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité ; 26/07/2007)

### Réflexions sur les logements adaptés

Exposé par D.Pelsy, directeur SAVS du côté de chez soi ([www.lesamisdelatelier](http://www.lesamisdelatelier)), à l'occasion de la commission Etablissements et services pour personnes handicapées du 06/06/2007

(Sources : UNIOPSS-IL/PG-06/06/2007)

### 98% des victimes des Bombes À Sous-Munitions sont des civils

A Lima (Pérou) en mai 2007 la France recule sur l'interdiction des BASM. La Belgique, seul pays de l'Europe ayant signé l'interdiction.

Entre 5 et 30% des sous-munitions n'explorent pas à l'impact : gisant sur le sol, dans les arbres, ou sur le toit des maisons, elles se transforment, de facto, en véritables mines anti-personnel, prêtes à exploser au moindre contact, des années parfois après la fin des conflits. Selon le rapport « Circle of impact » publié le 16/05, plus de 13000 victimes ont été officiellement identifiées, dont 98% de civils. Environ 400 millions de civils vivent aujourd'hui dans les pays pollués, sous la menace de plusieurs dizaines de millions de sous-munitions non explosées.

Mobilisation contre les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions le 29 septembre 2007 dans 40 villes pour la 13<sup>ème</sup> pyramide de chaussures de Handicap International.

(Sources : [www.handicap-international.fr](http://www.handicap-international.fr))

### HANDICAP (Vous avez dit Handicap ? ...)

« Un accident tout bête, une marche ratée,  
M'a fait connaître un monde que je ne voyais pas.  
Quoique pour être honnête, tous ces handicapés,  
Faisaient partie d'une ronde qui tournait bien sans moi.

Aujourd'hui je l'avoue, par la force des choses,  
Je suis bien obligée des les voir autrement.  
Et je crie aux « Debout » - « La vie n'est pas morose,  
Sachez nous regarder sans nous voir différents ».

Où est la différence, entre deux personnages ? ...  
Quand l'un des deux a tout, puisqu'il est épargné  
Et que l'autre malchance, bien qu'ayant le même âge,  
Pour avoir droit à tout doit se battre, et gagner.

Elle est là justement, la clef de cette énigme.  
Pourquoi les biens « Debout » ne nous comprennent pas !  
Ils n'ont pas le tourment, pour des choses bénignes  
À se battre partout, toujours, à chaque pas.

Je pense qu'ils nous envient notre passion de vivre  
Car ils n'ont pas comme nous à chercher en eux-mêmes  
Cette source d'énergie pour être un peu libre  
Et profiter de tout en bravant les problèmes.

Oui ! S'ils pouvaient savoir quelle joie on peut tirer  
À flâner seul en ville sans aucune aide que soi,  
Nanti d'un accessoire que l'on veut oublier,  
Alors ! ... Nous verraient-ils comme eux-mêmes ils se voient ? ... »

Sandipoete 08/03/2007

(Sources : [bien.vieillir.club.fr](http://bien.vieillir.club.fr))